

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du rondeau dans la traversée de Grenoble par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes et la société AREA, sur les communes d'Echirolles, Fontaine, Grenoble, St Egrève, St Martin-Le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset et Seyssins.

Par arrêté préfectoral n° 38-2018-207-DDTSE02 du 26 juillet 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 03 septembre 2018 au 03 octobre 2018 - 17H50.

Au terme de la procédure, en application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, de la dérogation au titre du 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement et prenant en compte l'évaluation environnementale pourra être adopté. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête publique. Elle est composée de M. Louis AUSSÉDAT, ingénieur retraité, président de commission et de deux membres, M. Bernard PRUD'HOMME, retraité de la fonction publique et M. Bernard HUGON, hydraulicien retraité.

Le Président de la commission d'enquête ou l'un de ses membres seront présents, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

Mairie de Grenoble (siège)	lundi 03 septembre 2018	de 14H00 à 17H00
Mairie de Fontaine	mardi 11 septembre 2018	de 9H00 à 12H00
Mairie de Echirolles	samedi 15 septembre 2018	de 9H00 à 12H00
Mairie de Seyssinet-Pariset	lundi 17 septembre 2018	de 14H00 à 17H00
Mairie de St Egrève	mercredi 19 septembre 2018	de 14H00 à 17H00
Mairie de St Martin Le Vinoux	mercredi 26 septembre 2018	de 14H00 à 17H00
Mairie de Seyssins	mercredi 03 octobre 2018	de 14H00 à 17H00
Mairie de Sassenage	mercredi 03 octobre 2018	de 14H30 à 17H30
Mairie de Grenoble (siège)	mercredi 03 octobre 2018	de 14H50 à 17H50

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier,
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions les documents et avis mentionnés ci-dessous :

- l'étude d'impact,
- l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable en qualité d'autorité environnementale,
- l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature,
- l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Drac et de la Romanche.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par un des membres de la commission d'enquête, sous forme écrite ou orale aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au président de la commission d'enquête ou un des membres à la mairie de Grenoble, siège de l'enquête – 11 Bd Jean Pain - CS91066 38021 - Grenoble Cedex 1, en mentionnant « Enquête publique aménagement A480 et échangeur du Rondeau - à l'attention du président de la commission d'enquête »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepubliqueA480@isere.gouv.fr jusqu'au 03 octobre 2018 – 17h50.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère précédemment cité. Les observations transmises par voie postale et « registres » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées :

D.R.E.A.L. Auvergne-Rhône-Alpes - Service Mobilité, Aménagement, Paysages - Pôle Opérationnel Est
5 place Jules Ferry - 69453 LYON Cedex 06
Courriel : map.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr
Téléphone : 04.26.28.63.74.

Société AREA – Direction de l'Innovation, de la construction et du développement
20 rue de la Villette - CS 33413 - 69328 LYON Cedex 03
Courriel : a480-area@aprr.fr
Téléphone : 04.72.60.11.00.

Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, dans les mairies concernées, et sur le site des services de l'État en Isère précité.